

GENERALE-OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.669.154, un actif net D : 12.614.774 et un bénéfice de la période de D : 100.175.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 30 Juin 2017, 10,32% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 30 Juin 2017, 5,96% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 6- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 20.727.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes:

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	8 579 766,137	9 468 688,525	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 820 663,288	8 800 883,769	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		759 102,849	667 804,756	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		4 080 285,185	3 984 130,718	2 975 689,727
Placements monétaires	5	1 993 500,095	2 995 019,756	998 117,798
Disponibilités		2 086 785,090	989 110,962	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	9 102,904	8 323,697	7 212,767
TOTAL ACTIF		12 669 154,226	13 461 142,940	12 438 750,468
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	20 359,684	22 975,946	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	34 021,034	13 924,142	18 925,622
TOTAL PASSIF		54 380,718	36 900,088	45 843,119
ACTIF NET				
Capital	9	12 378 455,225	13 147 148,570	11 908 778,851
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		17,945	43,274	39,164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		236 300,338	277 051,008	484 089,334
ACTIF NET		12 614 773,508	13 424 242,852	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 669 154,226	13 461 142,940	12 438 750,468

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/04/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	134 199,952	249 796,932	158 228,436	309 188,632	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		111 281,423	226 747,047	131 880,674	282 577,066	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		22 918,529	23 049,885	26 347,762	26 611,566	26 984,862
Revenus des placements monétaires (*)	11	16 702,313	43 519,718	16 626,344	34 129,942	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		150 902,265	303 018,942	174 854,780	346 677,054	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(18 905,145)	(40 805,654)	(21 509,166)	(45 999,198)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		131 997,120	262 213,288	153 345,614	300 677,856	583 507,791
Autres charges	14	(5 463,826)	(11 410,186)	(7 892,057)	(13 971,946)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	9,144	9,145	9,147
Contribution conjoncturelle	8	(10 535,380)	(20 727,215)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 997,914	230 075,887	145 462,701	286 715,055	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		17 747,87	6 224,45	(12 315,877)	(9 664,047)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		133 745,780	236 300,338	133 146,824	277 051,008	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17 747,866)	(6 224,451)	12 315,88	9 664,05	73 215,59
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	21 446,861	27 746,821	27 746,821
Variation plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(15 823,125)	(8 810,119)	(17 743,539)	(14 364,932)	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		100 174,789	221 265,768	149 166,023	300 096,944	583 731,689

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	<i>du 01/04/2017 au 30/06/2017</i>	<i>du 01/01/2017 au 30/06/2017</i>	<i>du 01/04/2016 au 30/06/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	100 174,789	221 265,768	149 166,023	300 096,944	583 731,689
Résultat d'exploitation	115 997,914	230 075,887	145 462,701	286 715,055	557 304,922
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(15 823,125)	(8 810,119)	(17 743,539)	(14 364,932)	(1 320,054)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	21 446,861	27 746,821	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(367 873,390)	(367 873,390)	(389 822,832)	(389 822,832)	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	230 064,938	368 473,781	(2 392 561,384)	(2 592 363,433)	(3 907 333,681)
Souscriptions					
- Capital	7 336 573,125	15 016 423,890	13 804 184,000	19 391 202,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 657,663)	(2 345,959)	13 519,350	15 938,260	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	225 427,985	558 131,180	455 925,654	697 252,223	909 732,622
Rachats					
- Capital	(6 996 550,704)	(14 531 790,831)	(16 001 029,500)	(21 783 472,000)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 931,657)	(3 800,607)	(20 573,396)	(22 807,716)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(329 796,148)	(668 143,892)	(644 587,492)	(890 476,700)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(37 633,663)	221 866,159	(2 633 218,193)	(2 682 089,321)	(3 713 424,824)
ACTIF NET					
En début de période	12 652 407,171	12 392 907,349	16 057 461,045	16 106 332,173	16 106 332,173
En fin de période	12 614 773,508	12 614 773,508	13 424 242,852	13 424 242,852	12 392 907,349
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	122 192	120 726	155 710	157 694	157 694
En fin de période	125 639	125 639	133 407	133 407	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE	100,405	100,405	100,626	100,626	102,653
TAUX DE RENDEMENT	0,84%	1,72%	1,10%	2,08%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 8.579.766,137, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilés				
		7 601 165,500	7 820 663,288	62,00%
Obligations des sociétés				
		7 601 165,500	7 820 663,288	62,00%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	253 239,321	2,01%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	422 642,411	3,35%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	414 171,616	3,28%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	165 164,487	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	164 899,401	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	186 143,330	1,48%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	61 198,554	0,49%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	300 000,000	310 801,973	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	301 538,551	2,39%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	73 537,513	0,58%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	81 512,329	0,65%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	82 878,421	0,66%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	41 439,211	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	60 407,146	0,48%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	122 838,444	0,97%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	244 970,959	1,94%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	203 574,356	1,61%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	41 077,041	0,33%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	165 076,515	1,31%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	54 053,885	0,43%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	88 418,701	0,70%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	164 245,917	1,30%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 317,589	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 372,027	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	7 015,961	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 816,658	0,17%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 816,658	0,17%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	40 272,219	0,32%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 582,312	0,24%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	30 582,312	0,24%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	93 682,060	0,74%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	62 454,707	0,50%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	248 852,830	1,97%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	284 460,055	2,25%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	40 637,150	0,32%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	207 209,863	1,64%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 461,194	0,16%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	40 940,800	0,32%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	40 403,989	0,32%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	185 897,688	1,47%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	111 105,635	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	195 500,137	1,55%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	116 444,702	0,92%

EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	420 885,567	3,34%
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	308 563,726	2,45%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	40 700,150	0,32%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	153 819,617	1,22%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 222,773	0,16%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	62 393,425	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	81 645,940	0,65%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	81 507,637	0,65%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	120 642,279	0,96%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	180 963,419	1,43%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	831 662,127	6,59%
Titres des Organismes de Placement Collectif		751 200,935	759 102,849	6,02%
Titres des OPCVM		744 008,635	751 867,655	5,96%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	238 767,050	1,89%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	109 989,216	0,87%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 578,738	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	37 360,000	0,30%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 020,000	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	50 981,000	0,40%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	115 544,105	0,92%
SANADET SICAV	630	67 173,920	66 930,570	0,53%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	102 696,976	0,81%
Fonds commun de créances		7 192,300	7 235,194	0,06%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	7 192,300	7 235,194	0,06%
TOTAL		8 352 366,435	8 579 766,137	68,01%
Pourcentage par rapport à l'Actif				67,72%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 1.993.500,095, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	2 000 000	1 987 913,425	1 993 500,095	15,80%
Certificat de dépôt ATB au 06/07/2017 à 5,87%	1 000 000	997 399,591	999 349,897	7,92%
Certificat de dépôt CIL au 07/08/2017 à 7,2%	1 000 000	990 513,834	994 150,198	7,88%
TOTAL	2 000 000	1 987 913,425	1 993 500,095	15,80%
Pourcentage par rapport au total des actifs				15,74%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à D : 9.102,904 contre D : 8.323,697 au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	9 102,904	8 314,522	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	-	9,175	9,175
Total	<u>9 102,904</u>	<u>8 323,697</u>	<u>7 212,767</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	2 925,464	2 933,700	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	17 434,220	20 042,246	21 017,717
Total	<u>20 359,684</u>	<u>22 975,946</u>	<u>26 917,497</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à D : 34.021,034 contre D : 13.924,142 au 30/06/2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 427,436	4 972,752	10 000,000
CMF	1 058,054	1 143,061	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle (*)	20 727,215	-	-
Total	<u>34 021,034</u>	<u>13 924,142</u>	<u>18 925,622</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 20.727,215.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	15 016 423,890
Nombre de titres émis	152 230
Nombre d'actionnaires nouveaux	57

Rachats effectués

Montant	(14 531 790,831)
Nombre de titres rachetés	(147 317)
Nombre d'actionnaires sortants	(70)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(6 146,566)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 810,119)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	-

Capital au 30-06-2017

Montant	12 378 455,225
Nombre de titres	125 639
Nombre d'actionnaires	388

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 134.199,952 pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017, contre D : 158.228,436 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i> - intérêts	111 281,423	226 747,047	121 982,898	249 542,852	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	-	-	9 897,776	33 034,214	33 034,214
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i> - Dividendes	22 817,707	22 817,707	26 110,591	26 110,591	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i> - intérêts	100,822	232,178	237,171	500,975	874,271
Total	134 199,952	249 796,932	158 228,436	309 188,632	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à D : 16.702,313, contre D : 16.626,344 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	9 025,885	17 676,467	8 384,693	16 608,213	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôts	7 676,428	25 843,251	8 241,651	17 521,729	85 458,627
Total	16 702,313	43 519,718	16 626,344	34 129,942	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798
Total	-	9 702,292	-	3 358,480	13 824,798

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 18.905,145, contre D : 21.509,166 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	17 434,221	37 879,970	20 042,246	43 065,358	85 287,581
Rémunération du dépositaire	1 470,924	2 925,684	1 466,920	2 933,840	5 899,920
Total	18 905,145	40 805,654	21 509,166	45 999,198	91 187,501

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 5.463,826, contre D : 7.892,057 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	2 493,127	4 958,857	4 495,057	6 608,441	11 635,689
Redevance CMF	2 954,951	6 420,329	3 396,998	7 299,226	14 455,545
Autres	15,748	31,000	0,002	64,279	120,782
Total	5 463,826	11 410,186	7 892,057	13 971,946	26 212,016

Note 15 : Autres informations**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.